



# BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE CAMPAGNE 2017/2018

publié le 13/04/2017

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Les élèves NON BOURSIERS souhaitant faire une demande de Bourse Nationale pour l'année 2017-2018, sont priés de venir retirer un dossier au SECRETARIAT DE SCOLARITÉ auprès de Madame PETIT

! Les élèves ayant fait une demande d'aide de fonds sociaux, doivent venir chercher obligatoirement un dossier.

## ATTENTION

Si vous oubliez de constituer un dossier lors de cette campagne, la réglementation ne vous permettra pas d'établir un dossier de bourse provisoire en SEPTEMBRE PROCHAIN.

Les situations des familles qui se seraient fortement aggravées après le 1er janvier 2017 (décès, divorce etc...) pourront également être prise en considération si les modifications interviennent avant la fin de la campagne de bourse (élèves de TERMINALES compris)

**La date limite de dépôt des dossiers dûment complétés est fixée au : (les dossiers incomplets ne seront pas acceptés) MERCREDI 31 MAI 2017**



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.